

Wallis-et-Futuna et l'Europe

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à remercier mon collègue Albert LIKUVALU d'avoir fait appel à moi pour cette présentation des enjeux européens qui se présentent pour Wallis-et-Futuna et, vice-versa, des enjeux que présente Wallis-et-Futuna pour l'Europe.

Il est vrai que, étant moi-même députée de Saint-Pierre-et-Miquelon, j'ai un regard particulier sur ces questions, et notamment sur les nombreux parallèles à dresser en la matière entre notre Archipel de l'Atlantique Nord et votre Archipel du Pacifique, bénéficiant tous deux du statut des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) associé à l'Union Européenne.

Les questions européennes, qu'elles soient statutaires ou commerciales, sont un enjeu majeur pour nos collectivités. J'en ai la conviction, et c'est cette conviction qui m'a amené à travailler assez longuement sur ces questions au sein de la Commission des Affaires européennes de notre Assemblée, rédigeant ainsi deux rapports, dont un sur l'avenir des relations entre l'Union européenne et les PTOM, un sujet de grande actualité et qui est au cœur du sujet dont nous débattons aujourd'hui.

En effet, et ce sera le premier point de mon propos, cette question du statut européen des PTOM tels que Wallis-et-Futuna doit être au centre de nos préoccupations puisque la décision d'association actuelle entre l'UE et les PTOM, adoptée en 2001, expire le 31 décembre 2013.

Le modèle actuel se caractérise par un appui aux PTOM qui se fait au titre de l'aide au développement, dans le cadre du Fonds Européen de Développement, le FED, auquel les PTOM émargent au même titre que les pays de la zone Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) aidés par l'Union Européenne. D'un point de vue administratif, cette situation se traduit également par une gestion des dossiers PTOM par la Direction générale du développement.

Il est indéniable que ce modèle de fonctionnement a permis d'apporter une aide importante aux PTOM pour faire face aux enjeux de développement. A ce titre, Wallis-et-Futuna a bénéficié d'une enveloppe de 16.8 millions d'euros au titre du 9^{ème} FED (2002-2007) et de 16.49 millions d'euros au titre du 10^{ème} FED (2008-2013).

Pour autant, la relation entre les PTOM et l'UE reste largement à parfaire et de nombreux problèmes sont constatés.

Il y a bien sûr la question de la gestion des PTOM au titre du « développement », au même titre qu'un pays tiers, alors que le reste du territoire national est géré par la direction générale de la politique régionale, y compris les Régions Ultra-Périphériques (RUP) d'outre-mer dont font partie les DOM français.

Mais au-delà, l'organisation actuelle et la complexité des procédures, conçues pour encadrer les relations avec des pays tiers et non avec des citoyens européens, contribue à une sous-utilisation des fonds mis à dispositions des PTOM. Le cas de Wallis-et-Futuna est frappant à ce titre, puisque, d'une part, 5.3 millions d'euros des 16.8 millions attribués au titre du 9^{ème} FED étaient en réalité des reports de crédits non-utilisés du 8^{ème} FED, et d'autre part la Commission européenne relève de « mauvaises performances » en matière de gestion administrative des opérations FED, conduisant à ce que l'enveloppe

attribuée à Wallis-et-Futuna n'ait pas été augmentée lors de la révision à mi-parcours du 9^{ème} FED, pas plus que du 10ème.

Il me semble donc que Wallis-et-Futuna aurait tout à gagner à saisir véritablement cette dimension européenne et les avantages du statut de PTOM, en se plaçant comme acteur à part entière des travaux en cours en vue d'un futur statut PTOM qui nous place, comme les RUP, fermement au sein de l'Europe, avec une mise en œuvre adaptée à chacune de nos situations spécifiques et un accès facilité et organisé vers les fonds européens auxquels les PTOM peuvent être éligibles, au-delà même du FED.

Ensuite, et ce sera le deuxième point, l'on ne saurait évoquer les enjeux européens pour un PTOM comme Wallis-et-Futuna sans évoquer la problématique des accords commerciaux signés ou en cours de négociation par l'Europe, notamment avec les pays ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique), et le risque d'érosion des préférences commerciales que ceux-ci posent.

En effet, Wallis-et-Futuna ne peut se permettre d'être absent des discussions en cours concernant un accord commercial entre l'Union Européenne et la zone ASEAN en Asie du Sud-Est, ainsi que celles concernant l'intensification des relations commerciales entre l'Union Européenne et les pays du Pacifique. A ce titre, force est de constater que, dans la pratique, les relations ACP dans le Pacifique concernent surtout aujourd'hui la Papouasie Nouvelle Guinée et Fiji, alors que 13 autres pays sont susceptibles d'être concernés. De surcroît, un accord commercial serait en cours de négociation entre l'Union Européenne et les pays membres du Forum des îles du Pacifique.

Trop souvent, dans de tels accords pilotés par la direction générale du commerce, l'existence-même de parts d'Europe dans les zones en question ainsi que l'impact des accords sur leur développement économique sont complètement ignorés, comme c'était initialement le cas pour Saint-Pierre-et-Miquelon dans le cadre de l'accord en cours de négociation avec le Canada. Même les RUP, pleinement intégrés à l'UE, connaissent ce même problème, comme nous l'avons vu récemment dans le cadre de l'accord UE-Mercosur.

C'est à travers la lutte, manifestement nécessaire, pour la prise en compte et la défense des intérêts des PTOM tels que Wallis-et-Futuna par l'Europe que l'on permettra aussi à nos populations de se rendre compte de l'importance des questions européennes pour leur avenir.

Une fois cet intérêt européen bien compris, c'est bien sûr la question de l'identité européenne qui se pose, à Wallis-et-Futuna comme partout ailleurs. Ce sera mon dernier point.

Wallis-et-Futuna est fermement ancré dans la France et dans l'Europe. Comme nous avons pu le constater dans le rapport que j'ai préparé avec notre collègue Hervé GAYMARD pour la Commission des affaires européennes, malgré nos spécificités, les PTOM sont une part intégrante de la « famille européenne », et Wallis-et-Futuna ne constitue en rien une exception.

Territoire français d'outre-mer depuis 1961, la place de Wallis-et-Futuna dans la culture et l'identité européenne est bien plus ancienne. D'autres ici en ont mieux parlé que je ne le pourrais, mais il suffit de rappeler l'histoire de St Pierre Chanel et le rôle de la foi chrétienne à Wallis-et-Futuna pour s'en persuader.

Aujourd'hui, cette identité européenne se manifeste concrètement sous plusieurs aspects : la citoyenneté européenne tout d'abord, les Français de Wallis-et-Futuna étant tout aussi européens que les autres ; le droit de vote aux élections au Parlement européen et la désignation d'un député européen français spécifiquement pour les PTOM de la zone Pacifique ; ou encore la libre circulation des travailleurs et le droit d'établissement qui s'appliquent à Wallis-et-Futuna comme le reste de l'Europe.

Ainsi, je conclurai que, à l'heure où nous sommes de plus en plus nombreux à demander plus d'Europe, notamment les radicaux de gauche, le défi principal est sans doute de permettre aux habitants des PTOM de prendre pleinement conscience que cette réalité européenne, géographiquement lointaine, est aussi la leur. Bien plus, ils l'incarnent et en constituent les ambassadeurs dans toutes les régions du globe. A l'inverse, l'Europe doit se rendre pleinement compte de l'enjeu capital pour son développement et son rayonnement que constituent les PTOM tels que Wallis-et-Futuna. C'est ce à quoi nous œuvrons, à notre niveau, à l'Assemblée Nationale.

Annick GIRARDIN